

Le 21 décembre 2020



Ce dernier CSE extraordinaire clôture une période de marathon social.

Un CSE ordinaire, une commission "orientations stratégiques", une 1^{ère} séance de NAO portant exceptionnellement sur 3 sujets différents à la fois, une CSSCT, un premier CSE extraordinaire puis enfin, un second aujourd'hui. Tout ça étalé sur à peine 10 jours. *Faut-il rappeler à la direction que la majorité des élu(e)s n'ont pas pour seule charge de travail le suivi social de l'entreprise ?*

Halte aux cadences infernales !!



Nous sommes réuni(e)s aujourd'hui pour se voir présenter la mise en œuvre d'une prime de fin d'année. Présenter est bien le mot puisque même si cette information nous a été donnée en NAO, elle ne faisait pas partie du champ des négociations.

Il s'agit d'une décision unilatérale : 500 € pour les salarié(e)s en CDI et CDD (y compris apprentis et contrats de professionnalisation) de TDF SAS dont l'ensemble des rémunérations perçues entre décembre 2019 et novembre 2020, soumises aux cotisations sociales, est inférieur à 50 000 € brut.

Cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée par toute entreprise dans la limite de 1000 euros, à TDF elle sera donc de la moitié.

La loi plafonne les revenus des bénéficiaires à 3 fois le SMIC (55.364,40 €). A TDF ce plafond sera de 50 000 €. Cette limite écarte près de 10 % des salariés de TDF !

Le montant de la prime peut être modulé, il aurait pu être supérieur pour les revenus les plus modestes. A TDF, que l'on perçoive 25 000 € ou 50 000 €, la prime sera de 500 €. Donc, pas de discussion possible sur des montants ou des seuils différents, échelonnés par exemple, ni sur le périmètre des bénéficiaires. Cette prime profitera à environ 50 % des effectifs. Pourquoi exclure notre "fausse vraie" filiale ITAS ? **Qui a jugé qu'ils ne la méritaient pas ?** Et aussi quid des salariés détachés ? La note ne le précise pas.

La CGT rappelle chaque fois qu'elle le peut qu'elle préfère des augmentations de salaires, plus pérennes, à des primes. Néanmoins, la CGT n'est pas contre celle-ci aujourd'hui. Les salarié(e)s l'ont largement méritée, vue la particularité de cette année et les efforts de chacun pour compenser cette situation inédite.

Espérons que les négociations à venir ne permettront pas, finalement, de reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre.

Chaque OS devra assumer sa part de responsabilité dans ce cas.

Comme toujours, la CGT s'engage à ne pas signer d'accord de régression sociale.

Qui d'autre ?

Les élu(e)s CGT, fatigué(e)s, souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.